

Le Bassin charolais, une zone emblématique de l'élevage bovin allaitant

Anne-Marie DUSSOL

INRA - Centre
d'Économie et
Sociologie appliquées
à l'Agriculture
et aux Espaces Ruraux

*Cet article a été réalisé
dans le cadre de la
convention INRA-SCEES
sur l'utilisation des don-
nées du recensement
agricole 2000.*

En 2000, le Bassin charolais du centre de la France reste fortement dédié à l'élevage bovin allaitant. Depuis 1988, les éleveurs de vaches nourrices ont continué à se concentrer dans des exploitations spécialisées en bovins-viande. Ces exploitations, qui regroupent 80 % des vaches nourrices de cette zone, ont une taille particulièrement importante et conservent des pratiques d'élevage extensif.

Entre 1988 et 2000, le Bassin charolais conserve son orientation massive vers l'élevage bovin allaitant (encadré p. 4). Les exploitations professionnelles spécialisées en bovins-viande y sont plus grandes, avec un poids économique et un cheptel plus importants qu'au niveau national (méthodologie p. 7). L'élevage extensif reste la norme, et ces exploitations ont moins tendance à prendre le statut de société.

La très forte proportion des exploitations spécialisées dans l'élevage de bovins-viande a encore augmenté : elles étaient 52 % en 1988 et ont atteint 61 % en 2000. Dans un contexte où le nombre d'exploitations a diminué de 31 %, les exploitations spécialisées en bovins-viande ont vu leur nombre ne diminuer que de 19 %. En outre, en 2000 dans le Bassin charolais, plus de 8 exploitations sur 10 pratiquent l'élevage allaitant, c'est-à-dire élèvent au moins une vache nourrice. La concentration de cet élevage allaitant sur les exploitations spécialisées en bovins-viande s'accroît : 7 éleveurs de vaches nourrices sur 10 exercent dans une exploitation spécialisée en bovins-viande en 2000, contre 6 sur 10 en 1988. À part une petite percée de l'orientation « grandes cultures », toutes les autres orientations technico-

économiques (OTEX) voient leur poids diminuer dans cet élevage (graphique 1). En matière de cheptels, la concentration est encore plus marquée : près de 80 % des vaches nourrices sont en 2000 dans des exploitations spécialisées en bovins-viande. Cette concentration des vaches nourrices et de l'élevage allaitant dans l'OTEX bovins-viande existe également au niveau national, mais elle est de moindre ampleur : 52 % des vaches nourrices se trouvent dans les exploitations classées en bovins-viande en 2000, contre 44 % en 1988. Pour l'élevage allaitant, un tiers de ces éleveurs exercent en bovins-viande en 2000, contre un quart en 1988.

La race charolaise reste massivement choisie dans le Bassin charolais, même si la proportion de vaches charolaises parmi les vaches nourrices a légèrement baissé, de 87 % en 1988 à 84 % en 2000 (tableau 1).

Un élevage extensif

L'élevage extensif prédomine dans le Bassin charolais. Près de quatre-cinquièmes des surfaces agricoles sont toujours des surfaces fourragères, contre moins de la moitié en

Le Bassin charolais du centre de la France

Au centre de la France, le Bassin charolais regroupe 28 petites régions agricoles situées sur les versants herbagers du nord du Massif Central (carte ci-dessous). Il se caractérise par l'importance des exploitations spécialisées dans un système allaitant extensif à partir d'animaux de race charolaise.

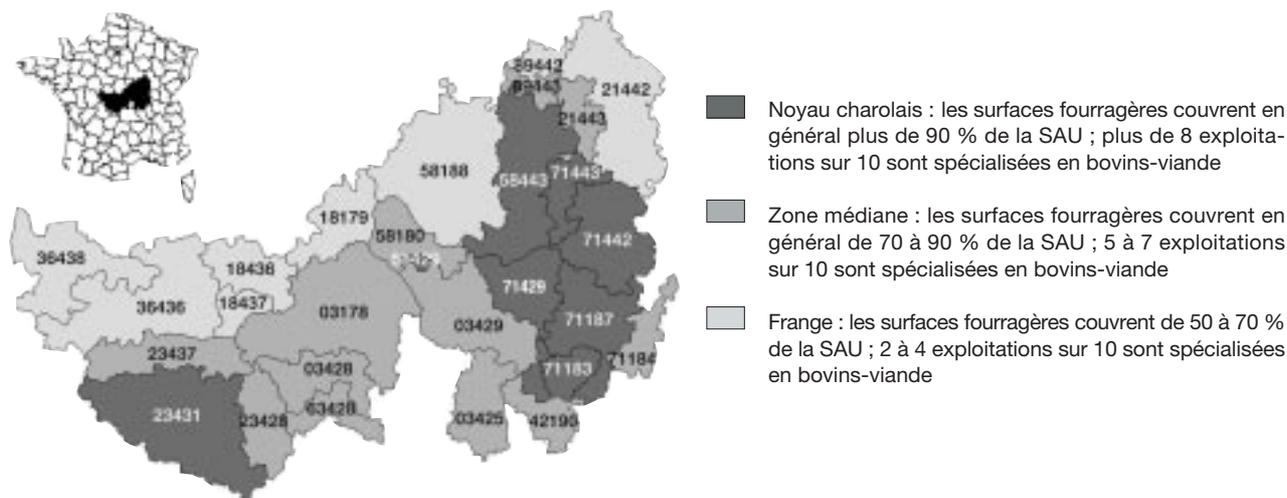
L'étude du système d'élevage charolais menée par l'INRA [5] a décrit l'évolution séculaire de cette zone. L'élevage allaitant y a connu une forte expansion au cours du XIX^e siècle. Le système mis en place s'est fortement distingué de l'agriculture française après la Seconde Guerre mondiale : l'élevage dans le Bassin charolais a conservé son caractère extensif alors que la plupart des régions étaient marquées

par un fort mouvement d'intensification. Les résultats des recensements agricoles de 1988 et 2000 nous permettent de décrire l'évolution récente de cette zone fortement spécialisée.

En 2000, parmi l'ensemble des exploitations professionnelles nationales, le Bassin charolais, représente :

- 5 % des exploitations
- 7 % de la surface agricole utilisée
- 14 % de la superficie toujours en herbe
- 21 % des vaches nourrices
- 41 % des vaches charolaises
- 26 % des exploitations spécialisées en bovins-viande (OTEX 42).

Carte -Trois zones dans le Bassin charolais



Source : AGRESTE - Recensement agricole 2000

Le Bassin charolais : 28 petites régions agricoles de 5 régions et 10 départements

Régions	Départements	Petites régions agricoles
Centre	Cher	18 179 - Vallée de Germigny
		18 436 - Boischaut
		18 437 - Marche
Bourgogne	Indre	36 436 - Boischaut du Sud
		36 438 - Brenne - Petite Brenne
	Côte-d'Or	21 442 - Auxois
		21 443 - Morvan
	Nièvre	58 180 - Entre Loire et Allier
		58 188 - Nivernais central
	Saône-et-Loire	58 429 - Sologne bourbonnaise
		58 443 - Morvan
		71 183 - Brionnais
		71 184 - Clunysois
71 187 - Charollais		
71 429 - Sologne bourbonnaise		
Yonne	71 442 - Autunois	71 443 - Morvan
		89 442 - Terre plaine
		89 443 - Morvan
Limousin	Creuse	23 428 - Combraille bourbonnaise
		23 431 - Marche
Rhône-Alpes Auvergne	Loire	23 437 - Bas-Berry
		42 190 - Plaine roannaise
	Allier	03 173 - Bocage bourbonnais
		03 425 - Montagne bourbonnaise
		03 428 - Combraille bourbonnaise
		03 429 - Sologne bourbonnaise
Puy-de-Dôme	63 429 - Combraille bourbonnaise	

moyenne nationale (tableau 1). Le Bassin charolais fait ainsi partie des quelques zones d'exception qui n'ont pas connu le mouvement, général en France, de baisse des surfaces fourragères au profit des surfaces en grandes cultures « primées » (céréales, oléagineux et jachères) [1]. En fait, en ce qui concerne les exploitations professionnelles, il y a eu encore un renforcement des surfaces

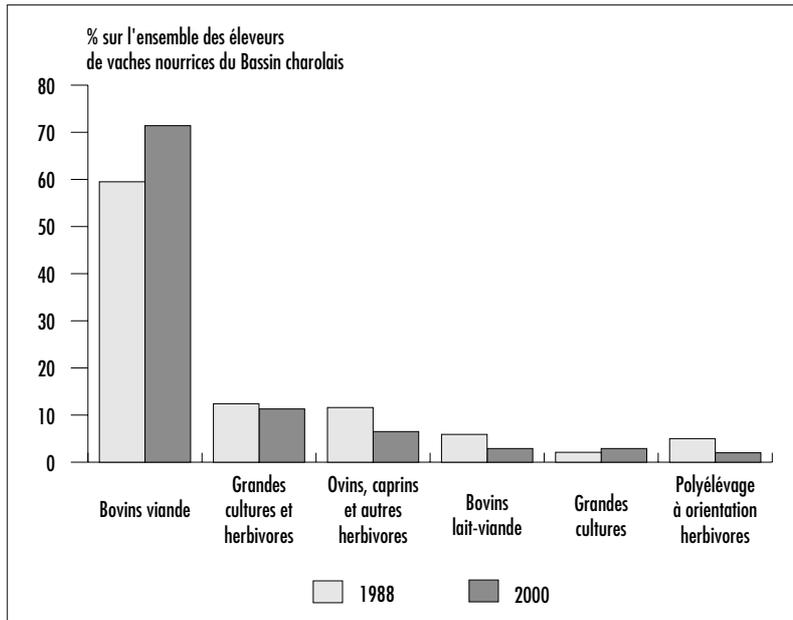
fourragères des zones centrales du Bassin, tandis que les petites régions de la frange (carte p. 4) ont connu une certaine « céréalisation » : leurs surfaces fourragères ont perdu 4 points ou plus en 12 ans. Les prairies permanentes constituent la très grande majorité des surfaces fourragères : la superficie toujours en herbe, ou prairies permanentes, représente 73 % des surfaces fourragères contre une moyenne nationale de 62 %. Ces prairies permanentes ont cependant perdu 8 points depuis 1988 au profit des prairies temporaires. Ce plus grand recours à des prairies cultivées, plus nutritives, est parallèle à l'évolution nationale. Par contre, la culture de maïs-fourrage reste très marginale et est même en déclin. Elle ne représentait que 2,5 % des surfaces fourragères en 2000 contre une moyenne nationale de 12 %. Le maïs-fourrage est de peu d'utilité dans cette zone qui produit surtout des animaux maigres pour le marché italien. Le taux de chargement à l'hectare est faible. Il est resté stable à 1,1 UGB/ha, inférieur à la moyenne nationale qui atteint 1,3 UGB/ha (définitions p. 7).

Au-delà de ces moyennes, les petites régions agricoles du Bassin charolais présentent des nuances qu'il convient de distinguer (carte p. 4).

Le cœur du Bassin charolais comprend 8 petites régions agricoles dans lesquelles la proportion d'exploitations spécialisées en bovins-viande est de 80 % ou plus. Les surfaces fourragères constituent la quasi-totalité (90 % et plus) de la surface agricole utilisée (SAU). Ce noyau dur comporte, à l'est, le Morvan dans la Nièvre et les petites régions de Saône-et-Loire, sauf le Clunysois, et à l'ouest, la Marche dans la Creuse. Tout en restant presque exclusivement dédiée à l'élevage des bovins pour la viande, cette région du Limousin a récemment vu son troupeau de limousines croître beaucoup plus rapidement que celui des charolaises et devenir majoritaire en 2000.

Sur la frange nord du Bassin, 8 petites régions se caractérisent par les plus faibles proportions de surfaces fourragères (moins de 70 %). Moins de la moitié des exploitations sont spécialisées en bovins-viande, mais un quart ont l'orientation mixte « grandes cultures et herbivores ». Les régions intermédiaires sont plutôt situées au centre du zonage retenu. Les exploitations spécialisées en bovins-viande y tiennent une place assez importante (entre 50 et 70 %), elles y côtoient un nombre non négligeable d'exploitations spécialisées dans les autres élevages herbivores ou à orientation mixte « grandes cultures et herbivores ».

Graphique 1
La concentration se poursuit



Champ : exploitations professionnelles du Bassin charolais avec vaches nourrices.
Source : AGRESTE - Recensements agricoles

Tableau 1
Le Bassin charolais conserve des pratiques d'élevage extensif

	Bassin charolais		France
	1988	2000	2000
Exploitations	26 607	18 277	393 276
dont :			
Exploit. avec vaches nourrices (%)	87,0	85,2	31,5
Exploit. bovins viande (%)	52,0	61,1	10,9
Exploit. bovins lait (%)	3,9	2,8	17,9
Exploit. bovins lait-viande (%)	5,2	2,5	3,0
Exploit. ovins, caprins et autres herbivores (%)	13,3	9,0	5,7
Exploit. polyélevage à orientation herbivores (%)	4,7	1,9	2,2
Exploit. grandes cultures et herbivores (%)	12,3	11,1	9,6
Vaches nourrices	739 019	857 161	4 008 185
Vaches charolaises	640 751	716 235	1 754 759
SAU/exploitation (ha)	67	99	65
SFP/SAU (%)	79,9	77,7	46,0
STH/SAU (%)	64,9	56,9	28,3
Taux de chargement (UGB herbivores par ha de SFP)	1,1	1,1	1,3

SAU : surface agricole utilisée.
STH : superficie toujours en herbe.
SFP : superficie fourragère principale (fourrages et STH).
Champ : exploitations professionnelles.
Source : AGRESTE - Recensements agricoles

Les exploitations spécialisées dans l'élevage de bovins pour la viande

Les exploitations classées en bovins-viande ont un poids très important dans le Bassin charolais. Elles représentent trois exploitations professionnelles sur cinq et élèvent près de quatre vaches nourrices sur cinq dans cette zone. Leurs caractéristiques et spécificités marquent en profondeur le Bassin charolais. Des exploitations plus grandes, avec un

cheptel plus important et qui recourent à l'élevage extensif, telles sont les exploitations spécialisées dans l'élevage de bovins-viande.

Ces exploitations se caractérisent par une surface nettement plus importante que la moyenne nationale. Leur répartition par taille montre des proportions très faibles en deçà de 50 hectares et des proportions systématiquement plus élevées que la moyenne nationale au-delà de 75 ha. Au total, 62 % des exploitations du bassin atteignent ou dépassent une SAU de 75 ha, contre 37 % seulement au niveau national (graphique 2). Déjà importante en 1988, la surface moyenne des exploitations a fortement augmenté entre les deux derniers recensements, passant de 66 à 97 ha, pendant que la moyenne nationale évoluait de 51 à 67 ha.

La dimension économique des exploitations mesurée par leur marge brute standard (MBS) est elle aussi très supérieure à la moyenne nationale. Elle atteint 42 UDE en moyenne par exploitation contre 33 au niveau national.

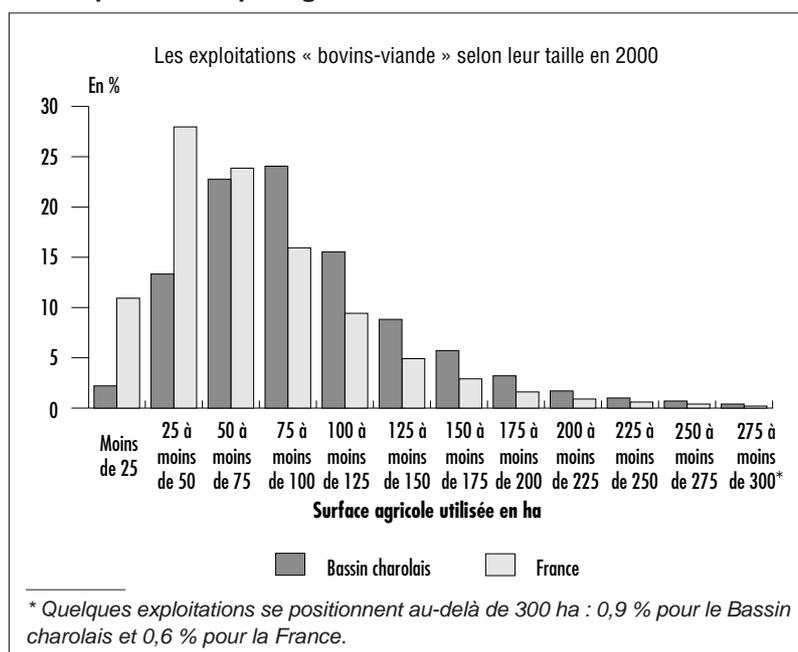
L'agrandissement des exploitations s'est accompagné de celui de leur cheptel. La taille des troupeaux a augmenté de plus de moitié, passant de 93 bovins par exploitation en 1988 à 150 en 2000. Le nombre moyen de vaches nourrices est passé de 36 à 60. Toutes ces tailles sont supérieures en 2000 aux moyennes nationales.

Cette augmentation des cheptels associée à une baisse de l'emploi a entraîné une forte augmentation de la productivité apparente du travail, phénomène déjà ancien qui s'est accentué. Les exploitations en bovins-viande du Bassin charolais ont atteint en moyenne le ratio de 59,3 UGB herbivores par unité de travail annuel, soit une augmentation de 57 % par rapport à 1988 (37,8). Elles se positionnent nettement au-dessus de la moyenne nationale qui est passée de 34,3 en 1988 à 49,5 en 2000.

Le système fourrager existant est principalement axé sur l'herbe. En 2000 comme en 1988, les superficies fourragères principales représentent plus de 90 % des surfaces de ces exploitations, ce qui est comparable à la moyenne nationale. Les prairies, soit la presque totalité de ces surfaces fourragères, ont connu une amélioration de leur qualité : les prairies temporaires ont gagné 9 points (en passant de 11 % à 20 % de la SAU) au détriment des prairies permanentes qui en ont perdu 7 (de 76 % à 69 %). La proportion en prairies temporaires est identique à la moyenne nationale. Par contre, les surfaces cultivées en maïs-fourrage sont encore plus

Graphique 2

Des exploitations plus grandes dans le Bassin charolais



Champ : exploitations professionnelles spécialisées en bovins-viande.

Source : AGRESTE - Recensements agricoles 1998 et 2000

Tableau 2

Des exploitations en bovins-viande qui pèsent lourd

	Bassin charolais		France
	1988	2000	2000
Superficie agricole utilisée (SAU) en ha dont :	914 276	1 083 297	3 113 354
Superficie fourragère principale (%)	90,5	91,0	92,0
Superficie toujours en herbe (%)	76,1	68,6	66,7
Prairies temporaires (%)	11,0	20,1	20,9
Maïs fourrage (%)	2,1	1,8	3,3
Taux de chargement (UGB herbivores par ha de SFP)	1,1	1,1	1,2
SAU par exploitation (ha)	66	97	73
Bovins par exploitation	93	150	121
MBS par exploitation (avec les coefficients 1996)	27	42	33
UGB herbivores/unité de travail annuel	37,8	59,3	49,5

Champ : exploitations professionnelles spécialisées en bovins-viande.

Source : AGRESTE - Recensements agricoles

faibles dans le Bassin charolais que pour la moyenne nationale des exploitations spécialisées en bovins-viande (1,8 % contre 3,3 %) (tableau 2).

En s'agrandissant, les exploitations spécialisées en bovins-viande ont conservé le caractère extensif de leur élevage. Le taux de chargement (en unités de gros bétail herbivores par ha de surfaces fourragères) est resté stable à 1,1 en moyenne. Au niveau des exploitations, les chargements faibles ou moyens deviennent plus fréquents. Les mesures mises en place par la politique agricole commune de 1992 favorisent les élevages dont le taux de chargement est compris entre 1,0 et 1,4. Elles ont sans doute encouragé une certaine homogénéisation des pratiques. De 1988 à 2000, les exploitations ont même délaissé les chargements très faibles ou élevés au profit d'un chargement faible ou moyen (graphique 3). En 2000, 80 % des exploitations avaient un taux de chargement compris entre 0,8 et 1,4 au lieu de 72 % en 1988. En particulier, ce taux était compris entre 1,0 et 1,2 pour 38 % d'entre elles au lieu de 29 % en 1988.

Le GAEC de préférence

En bovins-viande, les exploitations sont restées plus souvent sous forme d'exploitations individuelles que dans l'ensemble de l'agriculture au niveau national. Quand elles

Méthodologie et définitions

Cette étude est réalisée à partir des résultats des recensements agricoles de 1988 et 2000, en ne retenant que les **exploitations professionnelles**, à savoir celles qui emploient au minimum l'équivalent d'une personne à trois quarts de temps et qui dégagent une marge brute standard (MBS) d'au moins 8 UDE. Le dépouillement du recensement de 1988 a été fait avec les mêmes coefficients MBS que celui de 2000 (coefficients de 1996). Cela permet d'étudier les évolutions en termes de classement par OTEX, de taille économique et d'appartenance au champ des exploitations professionnelles, sans introduire l'incidence d'un changement de coefficients.

La **marge brute standard (MBS)** mesure la dimension économique de l'exploitation par valorisation des superficies et des effectifs de cheptel présent relevés lors du passage de l'enquêteur. Elle s'exprime en unité de dimension européenne (UDE) ; 1 UDE équivaut à 1 200 euros ou 1,5 hectare équivalent-blé.

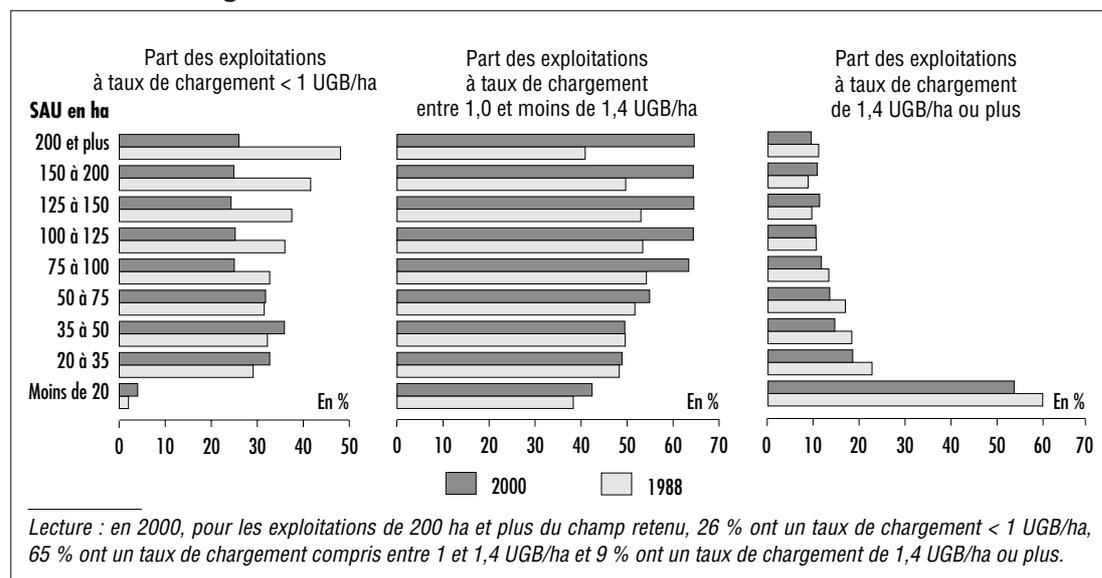
L'**orientation technico-économique (OTEX)** représente l'activité dominante de chaque exploitation, en fonction de la part de la MBS apportée par les différentes productions. Ainsi, sont classées dans l'orientation bovins-viande (OTEX 42) les exploitations dont la MBS provenant des bovins dépasse les deux tiers de la MBS globale, à condition que la MBS des vaches laitières soit inférieure ou égale à 1/10.

L'**unité de gros bétail (UGB)** est une variable créée à partir de coefficients permettant de comparer entre eux les différents animaux et de les additionner. Les UGB herbivores rassemblent les bovins, ovins, caprins et équidés. On utilise dans cette étude les UGB « alimentation grossière » qui comparent les animaux en fonction de leur consommation d'aliments grossiers (herbe, fourrages). Ces UGB statistiques sont légèrement différentes des UGB « PAC ».

Le **taux de chargement** est le rapport des UGB herbivores à la superficie fourragère principale (superficie toujours en herbe et fourrages).

Graphique 3

Les taux de chargement très faibles ou élevés se raréfient



Champ : exploitations professionnelles du Bassin charolais spécialisées en bovins-viande.

Source : AGRESTE - Recensements agricoles

ont choisi une forme sociétaire, c'est le GAEC qui est préféré. Dans le Bassin charolais, on trouve proportionnellement plus de GAEC et moins d'exploitations individuelles. Cela est à relier à leur taille moyenne plus importante (tableau 3).

Le recours au fermage est traditionnel pour ces exploitations de grande taille ; il a encore augmenté et concerne, en 2000, 73 % des surfaces contre 67 % en 1988.

C'est dans cette spécialisation que le travail agricole repose le plus sur les exploitants et coexploitants et leur famille, et cela sans évolution notable depuis 1988. Dans le Bassin charolais comme en France, ce travail familial représente la proportion très élevée de 92 %

du travail total. Inférieur à 8 %, le recours au travail salarié reste donc très minime.

Comme dans toutes les orientations agricoles, un rajeunissement des exploitants et coexploitants s'opère : ils sont, en proportion, plus jeunes en 2000 qu'en 1988, du fait des nombreux départs en retraite. Le Bassin charolais se distingue par une plus forte proportion de jeunes : 35 % de moins de 40 ans contre 32 % au niveau national pour cette orientation bovins-viande (tableau 4).

Avec toutes leurs caractéristiques qui se sont affirmées entre 1988 et 2000, les exploitations spécialisées en bovins-viande constituent en définitive un socle solide du Bassin charolais du centre de la France.

Tableau 3
Plutôt des GAEC

	Bassin charolais		France
	1988	2000	2000
Exploitations dont :	13 385	11 168	42 707
Exploit. individuelles (%)	87,5	78,2	83,6
GAEC (%)	7,3	12,4	7,7
EARL (%)	0,1	7,2	6,1

Champ : exploitations professionnelles spécialisées en bovins-viande.

Source : AGRESTE - Recensements agricoles

Tableau 4
Plus jeunes

	En %		
	Bassin charolais		France
	1988	2000	2000
Part du travail fourni par la population familiale	93,8	92,4	92,7
Répartition des chefs et coexploitants par âge :			
- moins de 40 ans	30,5	35,2	31,8
- 40 à 54 ans	35,9	47,5	48,8
- 55 ans et plus	33,6	17,3	19,4

Champ : exploitations professionnelles spécialisées en bovins-viande.

Source : AGRESTE - Recensements agricoles

Bibliographie

[1] DUSSOL A.M., HILAL M., KROLL J.C. (2003), « 30 ans de PAC : plus de grandes cultures, moins de fourrages, autant de disparités géographiques ». AGRESTE - *Cahiers* n° 3.

[2] SCEES (2003), « L'élevage bovin, ovin et caprin - RA 2000 ». AGRESTE - *Cahiers* n° 1.

[3] BORZEIX V. (2002), « La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des élevages bovins viande ». *Notes et études économiques*, n° 16.

[4] SCEES (2002), « Une présence essentielle dans les zones de montagne - 78 000 éleveurs spécialisés dans la viande bovine ». AGRESTE - *Primeur*, n° 110.

[5] CAVAILHES J. (1989), « L'économie charolaise. Évolution d'un système productif régional ». INRA - *Cahiers d'Économie et Sociologie Rurales*, n° 12.